



Mille histoires,
une communauté

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-072

Afin d'autoriser l'usage « établissement d'hébergement pour personnes en situation d'instabilité résidentielle » pour le 11411, avenue des Récollets, soit le lot 1 413 249 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

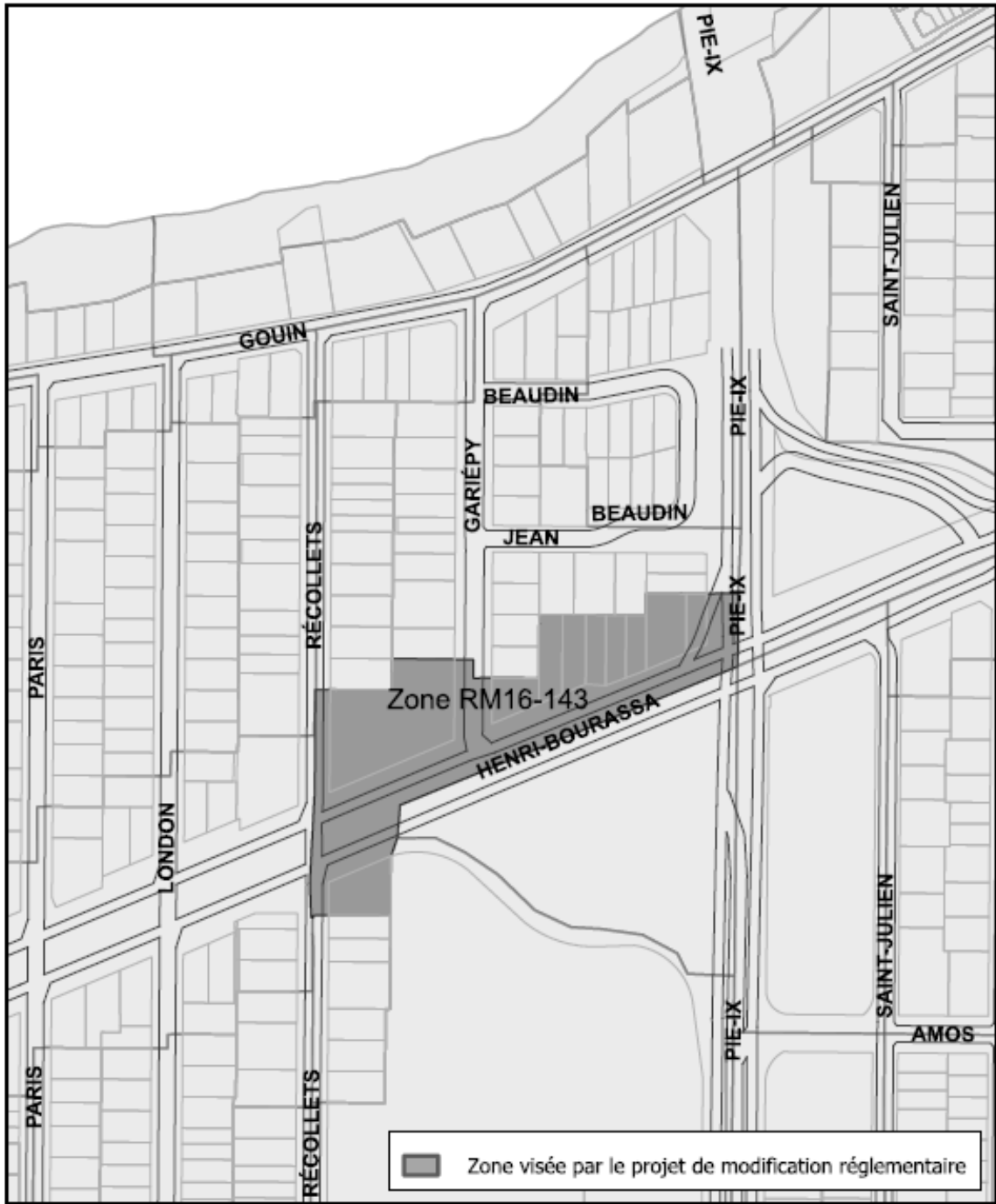
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le projet de résolution PP-072 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.


QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 25 MARS 2026, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

LES LIEUX SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU 4243, RUE DE CHARLEROI.

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.


Ce premier projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :




Montréal-Nord
Montréal 

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX
FINS DE CONSULTATION

PCMOI
PP-072

0 50 m 



QUE ce premier projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 10 mars 2026.